



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DU 1^{ER} MARS 2021

Le 1^{er} mars 2021 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance ordinaire à la salle du conseil de la mairie de Lalheue, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 22 février 2021

Etaient présents : Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Josiane MINCK, Magali MULLER, Céline NECTOUX, François POIRIER, Marinette PUECH, Marc ROBERT, Arnaud TOUZOT.

Absent ayant donné pouvoir : /

Excusée : Monique CHAMFROY.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Marinette PUECH.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Conseillers présents ou représentés : 10

Membres en exercice : 10

Votants : 10

M. Le Maire informe le conseil de la démission de Mme CHAMFROY BONNOT pour raison personnelle à compter du 2 mars 2021. En raison d'un empêchement, Mme CHAMFROY est excusée pour la séance.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 23 janvier 2021 sous réserve de la modification suivante : La mention suivante est ajoutée au point n°2 relatif au vote des tarifs de location de la salle communale : Mme PUECH interroge Mme CHAMFROY sur les raisons de son abstention. Mme CHAMFROY ne donne aucune explication.

1. **BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Sous la présidence de Mme Marinette PUECH, 1^{ère} adjointe, et après lecture des résultats du compte administratif et du compte de gestion 2020 du budget principal conformes en tout point, Le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal tel qu'il a été présenté (le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la séance) et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	183 474.00
	Réalisé	130 917.62
	Reste à réaliser :	48 725.00
Recettes	Prévus :	183 474.00
	Réalisé	78 807.46
	Reste à réaliser :	12 500.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	402 351.00
	Réalisé	249 347.93
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	402 351.00
	Réalisé	457 973.06
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 52 110.16
Fonctionnement :	208 625.13
Résultat global :	156 514.97

- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2020 par le receveur,
- de constater la sincérité des restes à réaliser.

2. **BUDGET PRINCIPAL - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil municipal, Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, DECLARE, à l'unanimité, que le compte administratif est en conformité avec les écritures enregistrées par le receveur et vote le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020.

3. BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION 2020

Le Conseil municipal, Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ledit compte de gestion de dissolution 2020,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce compte de gestion 2020 et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. BUDGET CCAS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION 2020

Le Conseil municipal, Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dit compte de gestion de dissolution du CCAS pour l'exercice 2020,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce compte de gestion 2020 et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. SUBVENTIONS 2021

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de verser une subvention aux organismes mentionnés ci-dessous au titre de l'exercice 2021 :

Subventions actions sociales : 180 €

- France ADOT 71 (dons d'organes et tissus humains) : 30.00 €
- Les Restaurants du cœur : 30.00 €
- Secours populaire : 30.00 €
- AFSEP (scléroses en plaques) : 30.00 €
- Les PEP71 (victimes de la précarité ou de l'exclusion sociale) : 30.00 €
- Centre Georges François Leclerc (lutte contre le cancer) : 30.00 €

Subventions associations locales : 450 €

- Lalheue Pierres d'Autrefois : 350.00 €
- Syndicat du cheval de trait : 100.00 €

Subventions de fonctionnement : 60 €

- Centre d'éducation motrice « JM Arnion » Dommartin (1 enfant scolarisé) : 30.00 €
- CIFA Jean Lameloise Mercurey (1 apprenti) : 30.00 €

6. BUDGET GENERAL - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION

Afin de pouvoir régler la facture de remplacement à neuf de la pompe à chaleur de l'école pour un montant de 5 880 euros (chapitre 21 compte 2188),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'AUTORISER l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour un montant de 12 923.25 euros (chapitre 21).

7. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE SAONE ET GROSNE

Vu la Loi d'Orientation des Mobilité (LOM) du 24 décembre 2019,

Afin de conserver la gestion des transports scolaires des écoles élémentaires au niveau de l'intercommunalité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » ainsi modifiés :

III - Compétences facultatives

Ajout de la compétence : Mobilité

- Services réguliers de transport public
- Services à la demande de transport public de personnes ;
- Services de transport scolaire ;
- Services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement) ;
- Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement)
- Services de mobilité solidaire.

8. TRAVAUX VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Dans le cadre de travaux de voirie dédiés à la sécurité des piétons et à la diminution de la vitesse dans la traversée du hameau du Buisson Roncin et sur la route de Laives,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Département une subvention à hauteur de 12 000 €, soit 17.7 % du montant total HT des travaux, au titre des amendes de police 2021 ;